

COMMUNICATION SUR LES PROGRÈS (COP)

Période couverte par votre communication sur les progrès (COP) De : Janvier 2019 À : Décembre 2019

1. DÉCLARATION DE SOUTIEN CONTINU DE LA PART DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (DU PROPRIÉTAIRE OU DU PRÉSIDENT DANS LE CAS D'UNE PETITE ENTREPRISE)



Réengagement aux dix principes du Global Compact des Nations Unies

Brive le 05/04/2017

À nos parties prenantes :

Je suis heureux de confirmer que SODICO réitère son soutien envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Cédric Cautenet
Gérant

2. DESCRIPTION DES ACTIONS

Droits de l'homme

Dans le domaine des droits de l'homme, nous veillons à fournir un aménagement de travail sûr, adéquat et hygiénique aux employés.

Nous veillons à protéger les employés contre le harcèlement sur le lieu de travail, dont le harcèlement physique, verbal, sexuel ou psychologique, les mauvais traitements et les menaces. Une note d'information a été rajoutée à notre panneau d'information.

Nous prenons des mesures en vue d'éliminer les produits les plus nocifs aussi bien pour nos clients que nos employés. Nous avons lancé une nouvelle gamme que nous avons baptisée ECO2 et qui est faite pour proposer une alternative sérieuse à toutes nos offres commerciales classiques.

Travail

Dans le domaine du travail, nous assurons que la société ne participe à aucune forme de travail forcé ou en servitude.

Nous respectons les normes de salaire minimal.

Nous veillons à ce que les décisions liées à l'emploi reposent sur des critères pertinents et objectifs

Nous essayons de nous inscrire dans une politique de recrutement visant à instaurer la parité entre les hommes et les femmes.

Environnement

Dans le domaine de l'environnement, nous avons mis en œuvre plusieurs mesures pour réduire notre empreinte carbone :

- Mise en place d'un partenariat de recyclage avec un acteur local pour l'élimination de nos DIB.
- Systématiquement nous remplaçons nos ampoules classiques par des LED
- Nous avons remplacé notre ancien camion euro 5 par un euro 6
- Nous étudions notre impact sur l'air, le bruit et l'eau pour notre dépôt et sommes en train de travailler au référencement de notre entreprise à la norme ISO14001

Lutte contre la corruption

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, nous certifions être exemplaires dans le cadre des activités commerciales et mentionnons la « lutte contre la corruption » et le « comportement éthique » dans les contrats conclus avec les partenaires commerciaux.

3. MESURE DES RÉSULTATS

La démographie des employés

Femmes : 4
Hommes : 7

Le taux de maladies professionnelles

0%

Le taux de blessures

0%

Le taux d'absentéisme

0%

Le pourcentage de matériaux recyclés

3063 Kg d'emballages plastiques usagés recyclés soit 892Kg de CO2 économisé